



www.paysdelunel.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Novembre 2019

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 Cedex - 34403 Lunel Cedex

Boisseron /// Campagne /// Galargues /// Garrigues /// Entre-Vignes /// Lunel /// Lunel-Viel
Marsillargues /// Saint-Just /// Saint-Nazaire de Pézan /// Saint-Sériès
Saturargues /// Saussines /// Villetelle

PLAN

INTRODUCTION

1. UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE
2. SAISIR LA REALITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE
3. LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN RAPPORT IMPORTANT
4. SES MODALITES D'ELABORATION

A. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
2. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS
3. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES
4. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS
5. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

B. LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

1. L'EVOLUTION DES VALEURS, DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE
2. L'INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE

INTRODUCTION

UN RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR QUOI FAIRE ?

1. UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Issu des Lois Grenelle, le rapport de développement durable s'impose depuis 2011 aux collectivités locales et aux Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants. La Communauté de Communes du Pays de Lunel comptabilisant désormais 50 240 habitants¹ rentre donc dans le champ d'application de cette réglementation.

2. SAISIR LA REALITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Le rapport de développement durable est un exercice annuel d'évaluation des politiques publiques. Il permet de saisir, de suivre et d'évaluer les réalités d'un concept jugé très souvent flou et évolutif. Sa récurrence permet aux élus et aux services d'approfondir leur appropriation du développement durable et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Cette première édition du rapport de développement durable de la Communauté de Communes du Pays de Lunel s'est ainsi enrichie des actions portées par la Communauté de Communes.

3. LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN RAPPORT IMPORTANT

- Pour la validité du Débat d'Orientations Budgétaires (première étape dans l'élaboration du budget annuel), où les élus s'accordent sur les grandes orientations à venir (investissements à conduire) et les moyens pour les réaliser (fiscalité, emprunt, budget de fonctionnement...);
- Pour sensibiliser les élus aux enjeux globaux et locaux de développement durable et faire le lien entre le budget proposé et la réponse apportée sur le territoire à ces enjeux (pilotage);
- Pour inviter les services à penser, présenter leurs actions et projets au regard des enjeux de développement durable (participation, transversalité);
- Pour développer la culture de l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable : faire le lien entre les objectifs, les actions et les résultats (amélioration continue).

4. SES MODALITES D'ELABORATION

Ce rapport a été élaboré en interne par le Service Environnement et Transports de la Communauté de Communes en prenant en compte les documents et informations des actions transversales portées par la collectivité telles que la démarche de Développement Durable (Agenda 21 et DDmarche), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la démarche écoresponsabilité interne... A travers la rédaction de ce rapport, la Communauté de Communes a donc l'opportunité de présenter le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ainsi que celui de ses politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire.

¹ Population totale en vigueur 01/01/2019 Date de référence statistique 01/01/2016.

A. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Patrimoine, vivre-ensemble, développement économique, mobilité et énergie sont les axes majeurs du **projet de territoire** de notre Communauté de Communes. Un consensus s'est détaché autour de la volonté de structurer et renforcer le Pays de Lunel autour des grandes idées du développement durable : l'économie, l'environnement et la solidarité. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un **Agenda 21 local**. Elle s'est également inscrite dans les réseaux départementaux et régionaux qui réunissent toutes les collectivités engagées. Concrètement, cette démarche doit aboutir à un programme d'actions répondant aux enjeux du développement durable, adapté à la collectivité qui le porte. À travers la mise en place d'un Agenda 21, il s'agit également de poursuivre et valoriser les efforts déjà engagés par la Communauté de Communes. Programme d'éducation à l'environnement et de développement durable, schéma de déplacements doux, chantiers d'insertion, économie circulaire, démarche éco-responsable des services, construction de bâtiment à Haute Qualité Environnementale et Bâtiment Basse Consommation, gestion optimisée des déchets, engagement de l'ensemble des communes du Pays de Lunel dans la démarche zéro phyto... Si de nombreuses actions ont d'ores et déjà été lancées d'après les enjeux de développement durable, une phase de diagnostic et de mobilisation interne a été initiée en 2017 et rendue en mars 2018. La phase de concertation a été lancée en 2018 : tous les citoyens ont été invités à participer afin de contribuer à la réflexion sur l'avenir du Pays de Lunel. Quatre dates pour partager, se parler. Quatre dates pour construire l'Agenda 21 du Pays de Lunel et imaginer demain ensemble autour de la mobilité, du vivre ensemble, du patrimoine et des activités économiques. En interne, cette démarche de développement durable a été conduite selon la méthode **DDmarche** avec le soutien de Mairie Conseils et l'Union nationale des CPIE. La Communauté de Communes du Pays de Lunel et le CPIEU APIEU ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets national. Pendant un an, la CCPL a pu bénéficier d'un accompagnement méthodologique et technique du CPIE APIEU permettant de partager les enjeux du développement durable et de définir des pistes d'action.

1. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis de nombreuses années déjà, la Communauté de Communes du Pays de Lunel est particulièrement attachée aux enjeux du développement durable. Le **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)** se situe dans la ligne de l'Agenda 21. C'est une démarche réglementaire, rendue obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. En confiant la responsabilité exclusive des PCAET aux intercommunalités, la loi a positionné les Communautés de Communes comme un moteur de changement pour leur territoire, en devenant un « coordinateur » de la transition énergétique. Mais c'est surtout une formidable opportunité pour notre territoire de s'interroger sur son avenir et de répondre localement aux enjeux globaux du changement climatique. L'objectif principal est en effet de mettre en œuvre un plan d'actions et des solutions locales pour accélérer la transition énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, favoriser les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air... Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, la gestion des déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles. Par leurs décisions, par leur proximité avec les acteurs locaux et par leur exemplarité, les intercommunalités jouent un rôle déterminant. Lancé en septembre 2019, l'élaboration du PCAET du Pays de Lunel nécessitera méthode et implication de tous. Pour cela, la Communauté de Communes sera accompagnée du groupement composé du bureau d'études AGATTE / GEFOSAT / APIEU.

Par ailleurs, la Communauté de Communes accueille depuis 2004 une permanence **Espace Info Energie** animée par l'association GEFOSAT et ayant pour objectif de sensibiliser et d'informer le grand public

gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il apporte notamment un service de proximité aux habitants du Pays de Lunel. Sa mission première est de proposer aux particuliers des conseils et des solutions concrètes pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage...) et recourir davantage aux énergies renouvelables : solaire, géothermie, biomasse... Au cours de l'année 2018, une cinquantaine de contacts ont été pris sur le territoire du Pays de Lunel dont 19 rendez-vous personnalisés pour apporter des conseils adaptés aux projets des particuliers.

De plus, un **Programme d'Intérêt Général (PIG)** départemental pour l'amélioration de l'habitat ancien est lancé par le Département de l'Hérault et le Pays de Lunel. D'une durée de 3 ans, il va permettre d'aider les propriétaires privés pour la réalisation de travaux significatifs d'amélioration de logements anciens grâce à l'octroi de subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), du Département et de la Communauté de Communes. Ces travaux concernent l'amélioration de la performance énergétique permettant un gain minimal de 25 à 35 % d'économies d'énergie, la remise aux normes et la rénovation de logements dégradés ou vacants et l'adaptation au vieillissement ou au handicap.

Dans le domaine de l'Air, un premier **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** sur l'aire urbaine de Montpellier a été élaboré en 2006, puis révisé en 2014. Le PPA révisé (2014-2019), actuellement en phase active de mise en œuvre, propose un bouquet de 16 actions portant sur différents secteurs d'activité (transport, industrie, urbanisme, résidentiel et tertiaire, communication et plan d'urgence) et couvre 115 communes, représentant plus de la moitié de la population du département de l'Hérault. Pour le Pays de Lunel, les communes concernées sont Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues et Saussines. Par décision du 12 juillet 2017, le Conseil d'État a enjoint au Gouvernement de mener des actions fortes pour l'amélioration de la qualité de l'air afin d'enregistrer rapidement des progrès en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Issue d'une volonté commune et résultat d'une œuvre collective, une feuille de route opérationnelle et multi-partenaire a permis de répondre à cette demande pour la zone de Montpellier, concernée par des dépassements en NO₂. Elle renforce les efforts déjà entrepris dans le plan de protection de l'atmosphère, pour aller plus vite et plus loin dans l'amélioration de la qualité de l'air. Cette feuille de route comprend 18 fiches actions pour lesquelles chaque partenaire, dont la Communauté de Communes, devra se mobiliser. Cette démarche a fait l'objet d'une approbation par le Conseil de Communauté du 12 avril 2018.

2. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Le **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** a été créé en 2008. Il s'agit d'un établissement public qui vient compléter l'action des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale). Un acte de solidarité nécessaire pour aider les personnes qui traversent, même sur une période courte, des périodes difficiles. Le CIAS crée des ponts intergénérationnels et propose des événements qui génèrent du lien social. En 2018, ce sont 760 personnes qui ont été suivies par le CIAS dans le cadre du RSA (dont 457 sous contrat). La durée moyenne d'un Contrat d'Engagement Réciproque est de 6 mois, avec un âge moyen des personnes accompagnées au CIAS de 44 ans. Le CIAS du Pays de Lunel mène plusieurs initiatives conjointes pour trouver un logement aux personnes en situation d'urgence. Il anime également le dispositif de mise à l'abri des personnes victimes de violences conjugales piloté par la DRDFE (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité).

Le **Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)** anime tout au long de l'année, des ateliers, des rencontres pour favoriser les échanges entre assistants, parents et enfants. En 2018, le RAM c'est 272 assistant(e)s maternel(le)s, ce qui représente 235 en activité soit 744 places. C'est aussi 5 maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, 702 enfants accueillis sur l'année. 214 séances d'animations de type

ateliers d'éveil, musique, éveil corporel, lecture, spectacles ont été réalisées avec, en moyenne, 7 assistant(e)s maternel(le)s et 15 enfants par ateliers. 10 réunions/soirées à thème ont été proposées. En 2018, le RAM participe à l'action Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) sous la forme d'après-midi jeux sur le territoire.

Par ailleurs, la Communauté de Communes contribue à aider les jeunes sous forme de subventions qu'elle verse à la **Mission Locale Jeunes** notamment. Le Fonds d'Aide aux jeunes est géré par la MLJ (Mission Locale Jeunes) auquel participe également le Conseil Départemental, ayant vocation à financer des actions de soutien de jeunes en difficulté en termes de subsistance, de logement, de mobilité ou de formation.

3. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le Pays de Lunel est un territoire diversifié, bordé au Nord par les garrigues, au Sud par les marais, à l'Est par le Vidourle et à l'Ouest par l'Étang de l'Or. Il est caractérisé par une grande variété de milieux naturels : milieux forestiers, garrigues, plaine agricole et zones humides. A noter la présence d'espèces patrimoniales associées à ces milieux. L'organisation du territoire est marquée par l'existence de Syndicats, en charge en particulier de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que de la protection contre les risques d'inondation : l'EPTB Vidourle, le SYMBO et le SIATEO.

L'EPTB Vidourle assure des missions de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des collectivités territoriales et groupements visant à améliorer la qualité de la rivière et la préservation de la qualité naturelle du Vidourle par la lutte contre la pollution, la restauration et l'entretien des berges et la prévention des inondations. Depuis 2002, la réduction du risque inondation est devenue sa préoccupation majeure. Le contrat de rivière présente un programme d'actions planifiées et concertées avec 4 volets d'intervention :

- amélioration de la qualité de l'eau et diminution des sources de pollution (réseaux d'eaux usées, pollutions diffuses, station d'épuration) ;
- optimisation de la gestion des ressources en eau (plan de gestion de la ressource en eau) ;
- aménagement et gestion du lit et des berges, valorisation du milieu naturel (continuité biologique, transport solide, lutte contre les invasives) ;
- amélioration de la protection des biens et des personnes contre les inondations.

L'EPTB Vidourle est également porteur d'un PAPI 2 (Programme d'Action de Prévention contre les Inondations) avec pour principal objectif l'amélioration de la protection des biens et des personnes. Le risque inondation est un enjeu pour le bassin versant puisque plus de 30% de son territoire et près de 52% de la population sont directement exposés au risque inondation.

Le bassin versant de **l'étang de l'Or** couvre une superficie d'environ 410 km², il se distingue par sa diversité paysagère : au nord, sur les quelques reliefs en présence, une zone de garrigues et de viticulture moins peuplée caractérise la première partie du bassin. Une partie médiane, au niveau de la rupture de pente entre colline et plaine, regroupe l'essentiel des zones urbaines et artisanales ainsi que les exploitations agricoles. Suivent ensuite les territoires occupés par les zones humides et par l'étang de l'Or. Enfin, le Lido, cette mince bande de terre isolant la lagune de la mer Méditerranée constitue le dernier type de paysage identifié au sein du bassin. Le bassin de l'Or renferme 5 cours d'eau principaux : le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon. Les différentes altérations qu'ils subissent font que la qualité de l'eau se trouve dans un état moyen à mauvais. Ces rivières se déversent dans l'étang de l'Or, réceptacle des apports du bassin versant et qui est en relation avec le milieu marin. Ce territoire renferme également 3 principales nappes phréatiques essentiellement exploitées pour l'alimentation en eau potable. Ces nappes sont fragilisées par des pollutions liées aux pesticides et aux nitrates. Le bassin de l'Or présente également un patrimoine

naturel exceptionnel. Des garrigues au nord qui abritent une population d'espèces strictement méditerranéennes aux dunes du lido au sud, dernière langue de terre sableuse avant la mer, ce territoire renferme une grande diversité d'espèces animales et végétales. Le bassin de l'Or présente un fort caractère inondable avec une possible combinaison d'évènements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine. En réponse à ces enjeux, le territoire s'est progressivement organisé en syndicat de bassin versant. Issu d'une révision des statuts du SMGEO, le SYMBO est un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dont les principales missions reposent sur 3 programmes structurants :

- Le contrat de bassin de l'Or
- Natura 2000
- Le PAPI (programme d'actions de prévention des inondations)

A cela s'ajoute une action constante de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Le **SIATEO**, Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or, a été créé en 1959 en vue de lutter contre les inondations à répétition dans les basses terres et les remontées de la salinité. Il a donc engagé d'importants travaux de recalibrage et d'endiguement des cours d'eau. Parallèlement, le Syndicat a fait le choix de maîtriser le foncier, et a procédé à l'acquisition des emprises nécessaires. Aujourd'hui, le SIATEO est propriétaire (90%) des berges des rivières, intervient sur 120 km de cours d'eau et assure l'entretien des berges par un programme annuel de travaux de débroussaillage, la restauration d'ouvrages hydrauliques et la mise en œuvre de gros projets de restauration et de renaturation de cours d'eau. Le SIATEO est le maître d'ouvrage des travaux de restauration des cours d'eau Viredonne et Dardaillon.

La mise en place de la **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1^{er} janvier 2018 a revu l'organisation des compétences. Pour rappel, les 4 missions du L 211- 7 du CE qui compose la GEMAPI sont :

- 1°L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Sur le territoire du Pays de Lunel, suite à un travail de définition des besoins porté par les structures de bassin, la Communauté de Communes s'est déterminée, comme elle y est invitée par la Loi, à lever une taxe pour mettre en œuvre cette compétence et à définir un mode d'organisation pour la mise en œuvre de la GEMAPI. Cela a conduit la CCPL à siéger en lieu et place des communes au sein de l'EPTB Vidourle dès 2018 avec les transferts de compétences GEMAPI et Hors-GEMAPI. Le schéma d'exercice de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Etang de l'Or s'organise en deux temps :

- En 2019, année de transition, une répartition des missions entre le SIATEO et le SYMBO : exercice par transfert au SIATEO, et par délégation de compétence au SYMBO.
- A partir du 1^{er} janvier 2020 : du fait de la disparition programmée du SIATEO, il conviendra de pouvoir confier au SYMBO la mise en œuvre de la GEMAPI sous la forme de conventions des items 1-2-5-8 couvrant plusieurs années.

Par ailleurs, en termes de gestion des ressources, la Communauté de Communes mène une action volontariste sur la **gestion des déchets** (développement du tri sélectif, mise en place de la Redevance Spéciale, mise en œuvre de la TEOMi, travaux de réhabilitation des déchèteries...). La Communauté de Communes a signé un nouveau contrat d'objectifs avec l'ADEME le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans, afin de mettre en place une **politique d'économie circulaire**. Concrètement, il s'agit de réduire les quantités de déchets et d'améliorer le tri tout en impliquant les acteurs du monde économique et de l'économie sociale et solidaire. 23 actions font partie de ce programme et sont subventionnées par l'ADEME par le biais d'une aide forfaitaire annuelle.

4. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Depuis plus 10 ans, la Communauté de Communes développe des **actions d'éducation, de sensibilisation à l'éco-citoyenneté** pour accompagner ses politiques environnementales. Du geste citoyen de trier et recycler ses déchets, ces actions éducatives portent également sur la réduction des déchets à la source, le compostage et le jardin à l'école, les économies d'énergie, le cycle de l'eau et enfin l'agriculture et l'alimentation. Des animations sont menées en classe avec les interventions du CPIE APIEU et de LABELBLEU, associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement, et complétées par le prêt de supports pédagogiques, des visites de sites... Les efforts sont concentrés sur les écoles élémentaires, du CP au CM2. Au cours de l'année scolaire 2018/2019, 201 ½ journées d'animations ont été réalisées. Au total, ce sont 1 188 élèves sur 4 000 élèves scolarisés de 51 classes différentes qui ont bénéficié des animations soit 30 % des enfants scolarisés sur le territoire. Au total, ce sont 18 établissements scolaires qui ont bénéficié d'animations et /ou de visites de sites.

La Communauté de Communes et l'Éducation Nationale partagent des objectifs communs en matière d'éducation au développement durable. Et il a été convenu pour plus d'efficacité et de cohérence que nous œuvrions conjointement afin de développer des projets pédagogiques ambitieux. Nous sommes donc aux côtés des enseignants pour proposer un programme d'animations conforme aux aspirations de l'Éducation Nationale et bien ancré dans la vie de ce territoire. Ce programme est ainsi conçu comme un accompagnement aux démarches engagées par les enseignants dans le cadre de projets de classe ou d'école.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Lunel mène très régulièrement des actions auprès des associations et entreprises du territoire, afin de les sensibiliser à l'éco-responsabilité. Dans le cadre de son **programme de prévention des déchets**, le Pays de Lunel accompagne les collectivités, les établissements scolaires et les entreprises dans une démarche éco-responsable.

5. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

En 2019, la Communauté de Communes a poursuivi son engagement dans le **développement des circuits courts de distribution** en soutenant les actions collectives des producteurs locaux. Parmi elles, l'opération « de ferme en ferme » consiste en un week-end de portes ouvertes des fermes, le dernier week-end d'avril, au cours duquel les agriculteurs (vignerons, maraîchers, éleveurs...) proposent des visites gratuites et commentées. Les objectifs de l'opération sont multiples : faire découvrir le métier des agriculteurs, tisser des liens entre producteurs et consommateurs, montrer l'importance d'une agriculture durable et de qualité, présenter la richesse du territoire, développer les circuits courts... Débutée dans notre département en 2009, l'opération « L'Hérault de Ferme en Ferme » s'est enrichie chaque année de nouveaux circuits dont celui du Pays de Lunel dès 2011.

Dans le cadre du partenariat entre la Communauté de Communes et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, 3 **Marchés de Producteurs de Pays** se sont tenus durant l'été : 14 stands dont 4 vignerons et 10 agriculteurs mobilisés par marché. 909 verres CCPL ont été vendus lors de ces manifestations. Un large public est venu déguster les vins et produits locaux.

De plus, comme chaque année, la CCPL a soutenu le **Marché des Capitelles** organisé par la commune de Saussines avec le soutien de l'association Dimanche Rando 34.

Mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Lunel depuis 2012 avec le soutien de l'Europe, l'opération « **un fruit pour la récré** » consiste à une distribution de fruits de saison et de

proximité dans les écoles élémentaires participantes. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 18 écoles soit 3 455 enfants ont bénéficié tous les jeudis d'un fruit (21 distributions). Plus de 8 tonnes de fruits ont été distribués dont 57 % de fruits locaux issus du territoire (pommes, cerises, abricots, pêches, melons...) et 52% en Agriculture Biologique.

B. LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE

L'écoresponsabilité désigne l'ensemble des actions visant à limiter les impacts sur l'environnement de l'activité quotidienne de la collectivité. L'écoresponsabilité passe par de nouveaux choix de gestion, d'achats, d'organisation du travail, par des investissements et par la sensibilisation du personnel. Les enjeux de l'écoresponsabilité sont importants. Chaque agent produit en moyenne 80 kg de papier par an, dont 17 % seulement sont recyclés. Les émissions totales de CO₂ des collectivités territoriales, pour les bâtiments, l'éclairage public, le parc automobile, atteignent plus de 2 millions de tonnes par an.

1. L'EVOLUTION DES VALEURS, DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

La réflexion sur l'**éco-exemplarité** de la collectivité a été amorcée en 2012. Une campagne de communication interne a été déployée dans tous les services en 2014 avec la distribution d'un kit de survie des agents très spéciaux. Cette campagne a été composée d'objectifs. Un suivi a été réalisé et fait apparaître des résultats significatifs : baisse de 18% des consommations d'eau, baisse de 7% des consommations électriques (budget annuel 100 000€ soit le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement après les salaires). Des actions ont été entreprises de manière continue comme le réglage des imprimantes et des copieurs, l'équipement de poubelles de tri dans les services, la mise en service des éco cups et des bouteilles d'eau en verre, la mise en place de lombricomposteurs dans les bâtiments... Des travaux ont été menés sur certains bâtiments notamment sur le chauffage et la climatisation. Chaque année un budget est consacré aux économies d'énergie, d'eau, de papier...

Aujourd'hui, les thématiques sur lesquelles nous travaillons sont inscrites dans la démarche Agenda 21/DDmarche, le territoire économe en ressources, le Plan Climat Air Energie Territorial et sont devenues obligatoires. Elles font désormais référence à l'**éco-responsabilité** de la collectivité. Ainsi, cette réflexion a été accentuée en 2018. Après un diagnostic interne, partagé avec les services, une définition commune de l'éco-responsabilité a été arrêtée en définissant 3 axes prioritaires. Chaque axe a fait l'objet de réunion de travail (automne 2018) pour définir les actions les plus pertinentes. Ces pistes ont fait l'objet de présentation à l'ensemble des services au printemps 2019.

Axe 1 : agir sur la mobilité

- Développer le covoiturage
- Encourager l'usage des transports collectifs
- Encourager l'usage du vélo
- Agir sur la flotte de la collectivité
- Optimiser les livraisons

Axe 2 : agir sur la dématérialisation et la réduction du papier

- Sensibiliser les agents
- Limiter les impressions
- Favoriser la dématérialisation

Axe 3 : agir sur les bâtiments

- Optimiser l'éclairage des bâtiments
- Réguler chauffage et climatisation
- Economiser l'eau
- Améliorer le recyclage et le tri sélectif

Cette démarche est un projet fédérateur au sein des services pour partager et apporter de la transversalité et des rencontres entre services. Elle est animée par un groupe de travail qui assure le suivi du tableau d'avancement des mesures.

2. L'INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a intégré des **critères environnementaux** dans ses marchés publics : charte chantier propre, critères de développement durable, clauses anti-gaspillage et recours aux produits biologiques en restauration collective, produits labellisés...

Par ailleurs, la Communauté de Communes s'engage à soutenir et à faciliter l'accès à des activités salariées pour des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à travers les **clauses sociales**. L'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Lunel en matière d'insertion se poursuit avec la volonté de favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion avec par exemple, le marché des travaux du Pôle d'Echanges Multimodal et le marché d'insertion de la Régie d'Emplois et de Services pour des prestations de collecte de dépôts sauvages, de collecte de cartons dans les commerces, de débroussaillage... Pour exemple, en 2018, 16 614 heures d'insertion ont été réalisées. L'engagement de la Communauté de Communes en matière d'insertion se traduit enfin à travers le financement du PLIE à hauteur de 67 500 € et de la Mission locale pour 160 000 €.